

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**5 - CESSION DU TERRAIN SIS PARCELLES AH 531 ET AH 549p (TERRAIN DIT
« LACAMPAGNE »)**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA rappelle que la Commune a décidé de mettre en vente une partie de ses biens immobiliers n'ayant plus à ce jour d'utilité dans l'exercice de ses missions de service public, et notamment le terrain dit « Lacampagne » sis parcelles AH 531 et AH 549p (cf. document d'arpentage ci-annexé), d'une superficie de 550 m².

Du fait du redécoupage de la parcelle suite à la cession de la maison, une nouvelle estimation du prix a été demandée au service des Domaines.

Par avis en date du 22 août 2017, le terrain a été évalué à la somme de 20 000 €.

Dans un courrier reçu le 4 septembre 2017, Monsieur Joaquim COSTA, résidant à Oloron Ste-Marie, a proposé une offre d'achat pour un montant de 20 000 € net vendeur.

Considérant que la Commune entend réduire ses parcelles foncières n'ayant pas d'utilité publique,

Considérant l'offre de Monsieur COSTA,

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession du terrain sis parcelles AH 531 et AH 549p pour la somme de 20 000 €.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder le terrain sis parcelles AH 531 et AH 549p à Monsieur Joaquim COSTA pour la somme de 20 000 € net vendeur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,

- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 septembre 2017.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 06/10/2017



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017